

MESNIL-ROC'H

APRÈS 23 ANS La Bourse aux vêtements s'arrête et redistribue 6 000 €

« La Bourse aux vêtements de Lanhélin s'est arrêtée en 2023 », annonce avec regret Colette Mesnard.

Depuis le début des années 2000, elle « était devenue un rendez-vous incontournable deux fois par an à Lanhélin, au printemps et à l'automne », rappelle cette membre du bureau de l'association.

Un bureau qui a eu de mal à se renouveler, confronté au manque de bénévoles. D'où l'arrêt de cette manifestation, qui avait pris beaucoup d'importance. Elle était devenue « un véritable lien social dans la commune et ses environs ».

L'objectif étant essentiellement caritatif, « cette association a pu notamment aider des personnes en difficultés, faire des dons au CCAS de la commune ou encore aider au financement des voyages scolaires ».

Chaque manifestation mobilisait une cinquantaine de bénévoles « qui apportaient leur aide et leur disponibilité dans une ambiance conviviale ».

6 000 € redistribués

Au terme de son activité, l'association dispose encore d'une trésorerie qu'elle a choisi



L'association remet 3 000 € pour l'achat d'un fauteuil pour un jeune de Plerguer en situation de handicap.

de redistribuer de la manière suivante : école de Lanhélin : 500 € ; aide à une famille en difficulté sur Lanhélin : 1 000 € ; Ehpad de Mesnil-Roc'h : 1 500 € et participation à l'achat d'un fauteuil pour un jeune de Pler-

guer en situation de handicap : 3 000 €.

Le bureau remercie « toutes les personnes ayant participé, depuis le début, de près ou de loin à la réussite de cette belle aventure ».

Néanmoins, l'association existe toujours sur le papier. Les éventuels candidats à la reprise peuvent se faire connaître au 0663 53 39 52 ou 0635 95 63 44.

SAINT-LÉGER-DES-PRÉS

Des investissements prévus en 2025

Le maire, Olivier Bernard, a fait le bilan de l'année 2024 ainsi qu'un point sur les finances de la commune et les projets futurs.



Olivier Bernard, maire de Saint-Léger-des-Prés, a présenté ses vœux à la population.

Fin de l'emprunt de la salle des fêtes

« Après 25 ans, la dernière échéance de l'emprunt de la salle des fêtes a été versée au mois de juin », annonce le premier édile. Comme tous les cinq ans, le contrôle de sécurité de la salle a été effectué. Afin d'anticiper celui-ci, la commune a procédé à la mise aux normes de certains points de sécurité, pour un coût avoisinant les 3 000 €.

L'achat de 30 tables a été validé pour la somme de 3 100 €. Le remplacement des chaises est aussi envisagé. « La sécurité de nos administrés et des usagers nous est importante. C'est aussi pour cette raison que nous avons procédé à la réfection de l'ensemble des marquages au sol en agglomération. »

Le coût de cette opération s'est élevé à 4 290 €. La voirie définitive du lotissement communal a été réalisée, pour un montant total de 27 094 €.

Finances

« L'ensemble de ces investissements a été réalisé en autofinancement, sans emprunts », précise le maire. Nous aurions aimé mener à bien beaucoup d'autres projets, mais, en ces temps troubles, nous devons rester raisonnables. Nous ne gérons pas que notre portefeuille, mais aussi le vôtre. Vous êtes déjà fortement sollicités au quotidien pour vous en demander davantage. »

Comme indiqué lors de la précédente cérémonie, certains emprunts ont été soldés. La clôture des comptes 2023 a été excédentaire. « Cette situation nous a permis d'inscrire des crédits au budget investissements, ajoute le maire. Le résultat de l'année 2024 n'est pas encore consolidé, cependant, il se profile comme positif. » Vigilant sur l'utilisation de l'argent public, des conseillers municipaux, aidés de bénévoles, effectuent fréquemment certaines tâches eux-mêmes, plutôt que de les confier à une entreprise.

Protection incendie

Une réflexion est engagée pour les investissements de 2025, notamment des travaux de protection de la population contre les risques liés à l'incendie.

La création d'une bache à eau sera nécessaire au village du Verger. L'installation d'une nouvelle bouche incendie est également en projet dans le bourg. « Sans défense incendie, il ne sera plus possible d'obtenir des permis de construire lors de rénovation de bâtiments existants ou pour des extensions. »

Ces projets sont éligibles au versement de subventions DETR par l'État et de la politique de soutien aux investissements dans les communes de moins 1 000 habitants par la communauté de communes (CCBR).

Fibre et France Services

La commune est désormais connectée à la fibre, dont le financement a été réalisé par la CCBR.

Grâce au projet social de territoire, une permanence de la maison France Services se tiendra sur la commune à partir de ce printemps. Le remplacement de la clôture des Lagunes se fera au 1^{er} trimestre de cette année.

LES PELOS LOCOS Une soirée caritative samedi

Les Pelos Locos est une association de Mesnil-Roc'h dont l'objectif est la création d'événements culturels et festifs pour tous. Pour la 4^e fois cette année, l'association les Pelos Locos organise une soirée caritative.

Cette fois encore, tous les bénéfices seront reversés au Secours Populaire de Saint-Malo, et au CCAS de Mesnil-Roc'h.

« Nous proposerons pour cette soirée une exposition d'artistes locaux, des animations, ainsi qu'une soirée-concerts », avec au programme : Chien Rouge



Les Pelos Locos, Cédric et Magalie remettaient en décembre 2023 un chèque de 1 100 € à Catherine Paroux, vice-présidente du CCAS, et Marieke Louvel, la directrice. (Photo d'archives)

(chanson engagée), Maria Z'art (rap accordéon), MC Pounz (rap), Erreur (punk), Broz'earth Sound System et en invités Swiff Bounty/Miss Valda.

■ Samedi 11 janvier, salle du Granit Bleu (anciennement La Chaumière) de Lanhélin. Ouverture des portes au public à 18 h. Petite restauration et buvette sur place. Entrée : 5 € minimum.

SAINT-DOMINEUC

Des coussins-cœurs pour les malades du cancer de sein

À l'occasion d'Octobre rose, un groupe de résidents de la résidence Docmaël de Saint-Domineuc, Jeanine, Odette, Michel, Joseph, Gérard, Gisèle et Marie-Thérèse, se sont affairés à la confection d'une trentaine de coussins-cœurs.

Une action solidaire

Le coussin-cœur, placé sous le bras, est destiné à soulager les douleurs post-cancer du sein en diminuant les tensions dues à

la chirurgie. Le prototype de ce coussin a été mis en place par un médecin oncologue américain en 1985.

« Nous participons à cette action depuis 2018. Nous avons trouvé le patron dans un magazine de loisirs créatifs », explique Carole Dez, animatrice sociale et coordinatrice de vie sociale, qui poursuit : « Nous y travaillons depuis septembre. Les résidents ont choisi les tissus et participent

aux étapes de découpe et de rembourrage. C'est une façon pour eux de s'impliquer dans la vie de la cité, qu'ils puissent montrer qu'ils sont solidaires et sensibles à la cause des femmes. »

Livrés à Rennes

Les coussins ont été livrés au CHP de Saint-Grégoire à l'établissement rennais du sein, en lien avec le centre Eugène marquis. Au niveau national, cette

opération est menée par La Ligue contre le cancer. Ce sont plus de 10 000 coussins-cœurs qui ont pu être distribués aux femmes après leur chirurgie du cancer du sein depuis le début de l'opération. Le patron est disponible sur le site de La Ligue contre le cancer.

■ Pratique : patron sur <https://www.ligue-cancer.net/nos-actualites/diy-coussin-coeur>

Plesder

Chargée par un sanglier lors d'une promenade, Michelle a eu très peur

Lire en pages Pays de Saint-Malo

Meillac

Une balle perdue brise la fenêtre d'une maison

Lire en pages Pays de Saint-Malo

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex



Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

GREFFE
L'INFORMATION
LÉGALE SUR
LES ENTREPRISES

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

Grefe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

Avis administratifs

7388189901 - AA

Commune de SAINT-MALO

Enquête publique sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de "Létang" au lieu-dit de Marville avec le Plan local d'urbanisme de Saint-Malo 2ÈME AVIS

En application de l'arrêté municipal du 9 décembre 2024, une enquête publique portant sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de "Létang" avec le PLU de Saint-Malo est organisée du mardi 7 janvier 2025 (9 h 00) au mercredi 22 janvier 2025 (17 h 00).

Le siège de l'enquête est situé à la Direction Aménagement et Urbanisme (DAU), 27, quai Duguay-Trouin, 35400 Saint-Malo) où le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de celle-ci aux jours et horaires d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, à l'exception des jours fériés).

Pendant la période d'enquête, la population pourra présenter ses observations et propositions :

- Sur site à la DAU
- en les signifiant directement sur le registre d'enquête ;
- lors des permanences de la commissaire enquêtrice à la DAU aux dates et horaires suivants :
 - le mardi 7 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
 - le mercredi 22 janvier 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

En les adressant
- par voie postale (Commissaire enquêtrice, Lotissement de Létang, Hôtel de Ville, place Chateaubriand, CS 21826, 35418 Saint-Malo Cedex) ;
- par courrier électronique : enquete-publique-letang@saint-malo.fr.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Ville de Saint-Malo, Direction Aménagement et Urbanisme, 02 99 21 53 00.

Le Maire, Gilles LURTON.

Vie des sociétés

7390123101 - VS



DÉMÉNAGEMENTS M. REMOND ET FILS

Société par actions simplifiée au capital 19 840 euros
Siège social : 6 rue du Clos Vert
35400 SAINT-MALO
RCS Saint-Malo 392 663 894

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des décisions de l'associé unique du 18 décembre 2024 avec effet au 1er janvier 2025, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

«Le stockage de marchandises, l'entretien de pistes d'équitation, paddock et accessoires et l'entretien et la maintenance, intérieur et extérieur, de bâtiments.»

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Saint-Malo.

Pour avis.

7387763401 - VS

OSIRIS

SCI au capital de 1 500 euros
Siège social :
9, impasse des Viviers
35500 VITRÉ
440 633 030 RCS Rennes

GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveaux cogérants Mme Florence LEMAITRE et M. Eric LEMAITRE, demeurant respectivement 7, rue du Maine, 35500, Pocé-les-Bois et 19, rue de la Fontaine, 35500 Vitré, pour une durée illimitée, à compter du 28 juin 2024, en remplacement de M. André LEMAITRE décédé le 15 avril 2024.

Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Pour avis La Gérance.

7390397401 - VS

KERCTO

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social :
6, allée Aimée-Gautier
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
914 674 577 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant décisions collectives des associés en date du 31.12.24, il a été décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 01.01.2025, date d'ouverture du nouvel exercice, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Capital :
Ancienne mention : 1.000 euros, divisé en 1.000 parts sociales de 1 euro chacune.

Nouvelle mention : 1.000 euros, divisé en 1.000 actions de 1 euro chacune.

Objet :
Nouvelle mention : l'acquisition de biens immobiliers de toute nature, la propriété, l'administration, la cession, la gestion par bail de location, de sous location, ou autrement de biens immobiliers, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports, construction ou autrement. Tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

Nouvelle mention : la conciergerie, l'assistance, l'indépendance et diverses prestations à destination de toute personne morale ou physique. La prise à bail, la sous-location, la gestion locative de tous biens immobiliers ainsi que toute activité non réglementée de mise en relation et de négociation pouvant s'y rattacher. L'apport d'affaires et la mise en place de partenariat auprès d'acteurs locaux ou touristiques. L'acquisition de biens immobiliers de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail de location, de sous location, ou autrement de biens immobiliers, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports, construction ou autrement. Tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Dirigeants :
Ancienne mention : gérant : Monsieur Teddy CHEVALIER.
Nouvelle mention : présidente : C.T.C Holding, SARL au capital de 520.000 euros, dont le siège social est situé à Saint-Jacques-de-la-Lande (35136) - 6, allée Aimée-Gautier, 909 412 512 RCS Rennes.

Représentée par M. Teddy CHEVALIER et Madame Clémentine CHEVALIER.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : cessions d'actions et agrément : toute cession est soumise à agrément.

Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de Rennes.

7389230801 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 décembre 2024, à Plerguer.

Dénomination : MAISON LECOULAN.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 47 bis, rue de la Libération, 35540 Plerguer.

Objet : boucherie, charcuterie, rôtisserie, traiteur, vente au détail de viandes et produits à base de viande.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 10 000 euros.

Gérant : M. Fabrice LECOULAN, demeurant 25, Le Clos du Bourg, 35540 Plerguer.

La société sera immatriculée au RCS Saint-Malo.

Pour avis La Gérance.

7390218401 - VS



LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé à Saint-Malo en date du 18 décembre 2024, la société DÉMÉNAGEMENTS M. REMOND ET FILS, société par actions simplifiée au capital de 19 840 euros, dont le siège social est situé 6, rue du Clos-Vert à Saint-Malo (35400), immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 392 663 894 a confié à titre de location-gérance :

A la société DSM REMOND, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 6, rue du Clos-Vert à Saint-Malo (35400), immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 937 695 526 ; l'exploitation d'une branche d'activité de "Transports routiers, transports de marchandises, déménagements, stockage" exploitée à Saint-Malo pour laquelle le bailleur est inscrit au RCS de Saint-Malo sous le numéro 392 663 894, à l'INSEE sous le numéro 392 663 894 00047 ; pour une durée d'une (1) année à compter du 1er janvier 2025 renouvelable par tacite reconduction. La société gérante exploitera ladite branche d'activité à ses risques et périls sous son entière responsabilité.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation de la branche d'activité seront achetées et payées par la société gérante qui devra également acquitter toutes sommes dues à raison de cette exploitation, le tout de manière que le bailleur ne puisse être recherché ni inquiété à ce sujet.

Pour unique insertion.

7390127301 - VS

Étude de Mes Laurent COUBARD et Catherine COUBARD-LE QUERE

Notaires associés à BÉDÉE (35137)
26, rue de Rennes

BELLEISA

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : Beauséjour
35740 PACÉ
SIREN 823 178 132 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Catherine COUBARD - LE OUERE Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « Laurent COUBARD, Catherine COUBARD-LE QUERE, notaires associés », titulaire d'un

office notarial à Bédée, 26, rue de Rennes, CRPCEN 35050, le 17 décembre 2024, enregistré, il a été constaté la démission de Mme Gisèle AUBREE veuve de M. RENARD, en sa qualité de gérante, à compter du 17 décembre 2024.

En conséquence, M. Hervé RENARD est gérant unique.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Pour avis, Le Notaire.

7390582101 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 6 janvier 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée à associée unique.

Dénomination sociale : SL IMMOBILIER.

Capital : cent euros (100 euros) divisé en 10 parts de 10 euros chacune.

Siège : 16 Clos de Brond à Saint-Suliac (35430).

Objet :
La société a pour objet, en France ou à l'étranger :

L'achat et/ou la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que l'administration et la gestion par location ou autrement desdits immeubles et biens immobiliers nus ou meublés,
La prise de participation dans toutes entités juridiques et dans toutes sociétés, en vue d'en acquérir le contrôle, ou d'y détenir une simple participation minoritaire, et ce, par tous moyens et notamment par apport, acquisition, souscription d'actions ou parts sociales, parts d'intérêt, et généralement tous biens mobiliers ou valeurs mobilières, et encore par fusion, apport partiel ou autres,

La gestion de ces participations et notamment l'animation des filiales par leur contrôle effectif et par la participation à la définition, à l'aménagement et à la conduite de leur politique ; toutes opérations et prestations de services à ces sociétés,
Plus généralement, l'acquisition, la gestion et la vente de toutes valeurs mobilières,
La prestation de services et de conseil à toutes sociétés,
Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, financières, civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 années.
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire qui ne peut être qu'un autre associé ou son conjoint. Chaque part donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux parts est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Gérant : Monsieur Sébastien LEBRETON, né le 12 février 1981 à Saint-Malo (35400), de nationalité française, demeurant 16 Clos de Brond à Saint-Suliac (35430).

La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.

Pour avis.

7387703101 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 08/10/2024 à Saint-Malo, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : TAP-TAP.

Siège social : 4, rue Viguiet, 35400 St-Malo.

Objet social : la construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration par bail, la cession et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Kévin COUPÉ et Mme Flavie HONDERMARCK demeurant ensemble 2, rue d'Alger, 35400 St-Malo.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas/ agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de St-Malo.

Pour avis, La Gérance.

7390468901 - VS



LES ÉQUIPIERS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 100 000 euros

Siège social : 1, place de l'Église
35510 CESSON-SÉVIGNÉ

531 588 010 RCS Rennes

LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Charles ROBIC de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur.

7387681501 - VS

LES FROMAGERS MALOINS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 46, rue Ville-Pépin
35400 SAINT-MALO

902 684 307 RCS Saint-Malo

GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Mme Anna MENHINICK, demeurant 5, place du Maréchal-Leclerc, 35400 Saint-Malo, pour une durée illimitée à compter du 1er octobre 2024.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

Régime matrimonial

7390015301 - RM



Office notarial de CORPS-NUDS Me JAGUALT-PÉLERIN Me HUPEL-DELAMARRE

32, boulevard François-Mitterrand
35150 CORPS-NUDS

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Corinne JAGUALT-PÉLERIN, notaire de la Selarj dénommée "Corinne JAGUALT-PÉLERIN et Florence HUPEL-DELAMARRE, notaires associées" dont le siège est à Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine), 32, boulevard François-Mitterrand, CRPCEN 35024, le 30 décembre 2024, a été conclu un aménagement de régime matrimonial par adjonction d'une clause de préciput en cas de décès de l'un d'entre eux, entre : M. André Émile FRALEUX, et Mme Maryvonne LE PIERRES, demeurant ensemble à Janzé (35150), 21, rue Flandres-Dunkerque.

Mariés à la mairie de Chartres-de-Bretagne (35131), le 26 septembre 1968, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le Notaire.

